

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 6 avril 2019, à 9 heures 30, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, Mmes PACHERE Christine, DEMIGUEL Véronique, DAVID Isabelle, MM. GRAND Christian, MACHADO Antoine.

Etait absent : M. CORDIER André

Etait absent excusé : M. PEREZ Patrick

M. Jean RENALIER a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Point Travaux Effacement réseaux électriques et téléphoniques et réfection réseau d'eau

Les travaux d'effacement des réseaux et de réfection du réseau d'eau entamés fin 2018 continuent. Après la Rue d'Amplan, la Rue des Courteillasses et l'Impasse des Arigots, c'est la Rue du Cap de la Vielle qui est traitée et qui pourrait être terminée mi-avril.

Les travaux se poursuivront ensuite avec le départ de la Route de Vignaut, le Cap de la Vielle et enfin la Rue de la Carrère.

Un premier acompte de 36 000 € va être bientôt appelé par ORANGE au titre de l'effacement des lignes téléphoniques.

Pour le moment, l'entreprise a rencontré peu de rocher au cours des travaux.

2) Atelier communal

Le Cabinet d'Architecture LEFEBVRE a enfin lancé l'appel d'offres pour le marché des travaux de construction de l'atelier communal. Cet appel sera clôturé le 29 avril.

Un mois sera nécessaire à l'analyse et au choix des offres.

Le chantier devrait, lui, s'étaler sur 4 mois.

Le conseil espère son bouclage pour la fin 2019.

Le marché bois emporté par l'Entreprise SANGUINET a été livré à la Mairie.

3) Voierie-Pool routier 2019

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux, des travaux de réfection du réseau pluvial sont prévus.

Sur la Rue des Courteillasses, ils ont déjà permis la mise en place d'un collecteur central qui devrait mieux évacuer les volumes d'eau d'orage. Le même dispositif sera installé au niveau de la Rue de la Carrère.

Le SIVOM devrait par la suite intervenir pour installer des avaloirs au niveau des caniveaux.

Les travaux de sécurisation du carrefour du Moulin des 7 Molles réalisé par l'Entreprise ROUGE-SEGUELA viennent de se terminer. Même si ce carrefour restera un croisement dangereux, ces travaux semblent pour le moment apporter une nette amélioration des conditions de visibilité des usagers arrivant de notre commune.

4) Défense Incendie

La mise en place de la Défense Incendie sur la commune se fera en deux phases.

La 1^{ère} phase en 2019 concernera le village proprement dit avec l'installation d'une réserve de 120 m³ sur le terrain VALIERE. Cette opération comprenant l'achat du terrain, son aménagement, la fourniture et la pose de la réserve aura un coût de 25 788,75 € HT pour 2019.

La 2ème phase concernera les hameaux de VIGNAUT et RECHIOUS-COL des ARES pour un coût de 11 107,88 € HT et sera réalisée en 2020.

Afin de pouvoir exécuter la 1ère phase de travaux, il convient, conformément à la délibération prise en ce sens le 2 mars 2019, de procéder à l'achat du terrain de M. VALIERE dont le prix a été fixé à 6 500 €.

Monsieur le Maire et M. SANS se chargeront de contacter le propriétaire et Mme LONGEAUX, juriste, qui réalisera l'acte administratif.

Le Conseil étudiera la possibilité d'implanter sur ce terrain une petite aire de compostage.

5) Contrats employés municipaux

Le contrat aidé de M. Christophe AUTIER arrive à son terme le 14 mai prochain. Ce contrat aidé par l'Etat ne pourra pas être renouvelé.

Conscient de l'importance et la qualité du travail mené par M. AUTIER dans notre commune, le Conseil Municipal a décidé de proposer à M. AUTIER un contrat de droit public d'un an à 17h30 qui n'est pas sans conséquences financières (de l'ordre de 13 000 € sur l'année). Le problème de sa titularisation dès 2019 engageant la prochaine municipalité, a été posé. Après discussion, il a été décidé pour 2019 de lui proposer un Contrat d'un an renouvelable (proposition acceptée par 7 voix et 1 voix pour la titularisation).

Le contrat de 2h hebdomadaires de Mme Marie-Andrée ALLEMANE arrivant à son terme le 30 juin, sera renouvelé dans les mêmes conditions pour un an soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

6) Refus du transfert de la compétence Eau et Assainissement Collectif à la Communauté des Communes (délibération)

Le 8 décembre 2018, le Conseil Municipal a délibéré pour s'opposer au transfert obligatoire, imposé par la loi, de la compétence Eau et Assainissement Collectif à la Communauté des Communes des Pyrénées Haut Garonnaises au 1er janvier 2020.

Compte-tenu d'une erreur de rédaction sur cette délibération, Monsieur le Maire signale qu'il convient de redélibérer sur un nouveau texte qui l'annulera et le remplacera. Après en avoir délibéré, le Conseil réaffirme à l'unanimité son opposition au transfert immédiat de la compétence Eau et Assainissement Collectif à la Communauté des Communes

7) Grange de BOUVE

Le Conseil a abordé lors de ses précédentes réunions le projet d'achat d'une grange foraine située à BOUVE appartenant à Mme Hélène PRADERE. Ce bâtiment, l'un des derniers vestiges de l'ancienne économie agropastorale de notre commune, présentant un réel intérêt patrimonial, pourrait à terme être transformé en lieu de rencontre convivial pour les habitants et les randonneurs nombreux sur le circuit BOUVE-VIGNAUT.

Le prix de la grange serait de 5000 € correspondant à la grange et au pré attenant (somme à laquelle se rajouterait 500 € de frais d'acte administratif).

Les futurs travaux à entreprendre ensuite (toiture et aménagements divers) seraient éligibles à une aide spécifique du Conseil Départemental concernant le petit patrimoine rural non protégé. Cette aide s'élevant à 50 % du montant des travaux ou des matériaux sur une somme de 20 000 €. Ils pourraient être programmés pour 2020 après montage du dossier.

Les premiers petits travaux de consolidation de la maçonnerie pourront être rapidement réalisés par des bénévoles volontaires de la commune.

Le projet définitif sera à définir dans les prochains mois. Peut-être en association avec un cadre associatif ? Après en avoir délibéré, le Conseil approuve (par 7 voix pour et 1 abstention) l'achat de la grange de Mme PRADERE, décide de charger M. le Maire et M. SANS, 1^{er} Adjoint, de contacter Mme PRADERE et Mme LONGEAUX, juriste, afin d'établir un acte administratif et les autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

8) Dépositaire

Conformément à la législation en vigueur, le deuxième Procès-verbal d'abandon de la concession DUFOUR ayant été établi au terme du délai de 3 ans, M. le Maire annonce au Conseil qu'il convient maintenant de délibérer afin d'acter la reprise effective par la commune de ladite concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de prononcer la reprise de la concession de Mme DUFOUR.

M. le maire prendra au terme d'un délai de 30 jours l'arrêté municipal prononçant la reprise définitive de la concession par la commune.

En ce qui concerne le financement des travaux de conversion en dépositaire et de construction de l'ossuaire (devis de 4 375 € HT), un dossier DETR a déjà été déposé. M. le Maire propose de demander le concours supplémentaire du Conseil Départemental. Proposition acceptée à l'unanimité.

9) Délibération Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2018

Afin de procéder au vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de l'exercice 2018, Monsieur le Maire cède la présidence du Conseil à Monsieur Jean RENALIER, 2ème Adjoint, et quitte la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le **Compte de Gestion** dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le **Compte Administratif** de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil déclare que le Compte de gestion dressé pour 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve de sa part.

Le Conseil vote à l'unanimité le Compte de Gestion.

M. RENALIER procède ensuite à la présentation du Compte Administratif 2018 qui se résume sous la forme du tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté E-1		220 558,84	-32 228,09			188 330,75
Opérations exercice 2018	57 991,95	109 692,36	13 210,64	48 017,96	71 202,59	157 710,32
TOTAUX	57 991,95	330 251,20	45 438,73	48 017,96	71 202,59	346 041,07
Résultat de clôture		272 259,25		2 759,23		274 838,48

L'année 2018 se termine donc avec un résultat de clôture de **274 838,48 euros** au 31 décembre 2018 .

Vote à l'unanimité (7 voix pour), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

10) Taux d'imposition 2019

Après débat, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir encore pour 2019 les taux d'imposition communaux appliqués depuis 2013.

	TAUX APPLIQUES (inchangés depuis 2013)	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUITS CORRESPONDANTS
Taxe d'habitation	13,25	164 600	21 810
Taxe foncière (bâti)	11,40	104 300	11 890
Taxe foncière (non bâti)	111,19	3 900	4 336
PRODUIT FISCAL ATTENDU			38 036

11) BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un document synthétique du budget communal 2019 établi à la suite de la réunion précédente.

FONCTIONNEMENT

L'ensemble des **dépenses** de fonctionnement se révèle d'année en année contraint et maîtrisé (de l'ordre de 58 000 €).

Le seul changement prévisible cette année sera lié au nouveau statut de l'employé communal du fait de la fin de son contrat aidé. Ses conséquences budgétaires, de l'ordre de 13 000 € en année pleine, ne seront pas anodines.

Autre nouveauté à prévoir, l'inscription en fonctionnement de l'emprunt contracté auprès du SDEHG pour les travaux d'effacement qui aura une annuité de l'ordre de 6 000 € pour la 1ère tranche.

Du côté des **recettes** pour le moment à peu près constantes (un peu moins de 110 000 €), deux ressources essentielles :

- les Impôts dont le produit stagne,
- les Dotations de l'Etat qui pour notre commune se sont maintenues à un bon niveau grâce au versement de diverses dotations de solidarité.

Cette année, le produit de la vente du terrain du pylône d'Amplan à TDF pour 5 000 € viendra exceptionnellement s'ajouter aux recettes.

INVESTISSEMENT

Du côté des investissements, l'exercice 2019 sera particulièrement lourd avec pas moins de 5 opérations programmées :

- l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du cœur du village,
- la construction de l'atelier municipal,
- la réalisation de la 1ère phase de la défense Incendie du village,
- la reprise du caveau Dufour au cimetière et sa conversion en Dépotoire et la construction d'un Ossuaire,
- l'achat de la grange de BOUVE.

La 1ère tranche des travaux d'effacement des réseaux a enfin débuté en novembre 2018. Pour rappel, leur coût global (en incluant la 2ème tranche) atteindra la somme importante de 550 000 €.

Leur financement pour la part communale se fera sous deux formes :

- pour la partie réseaux électriques et éclairage (441 000 € de travaux), largement aidée par le SDEHG, la commune aura recours à un emprunt auprès du SDEHG pour un montant approximatif de 60 000 € sur 12 ans;
- pour la partie réseaux téléphoniques (109 000 € de travaux), beaucoup moins subventionnée (20% du Conseil Départemental et 8 € par mètre linéaire de Orange), la commune utilisera l'autofinancement pour financer sa part résiduelle (de l'ordre de 70 000 €)

A cette 1ère tranche des travaux est couplée la réfection du réseau d'eau potable entièrement prise en charge par le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement.

La 2ème tranche des travaux d'effacement concernant la départementale devrait commencer en deuxième partie de l'année 2019.

La construction de l'atelier municipal dont le dossier de consultation est en cours devrait atteindre environ un coût de 85 000 € HT. Il bénéficiera des aides de l'Etat DETR (40% soit 34 323 €), du Conseil Départemental (10% soit 8080 €) et enfin du Conseil Régional pour 21 000 € soit environ 74 % de subvention et un reste à charge communal d'environ 22 000 € sur le montant HT financés sur fonds propres.

La 1ère phase de la mise en place de la Défense Incendie aura un coût de 25 788,75 € Htpour le seul village.

Le dépositaire et l'ossuaire communaux (pour un montant de 4 375 € HT dont environ 50 % aidés par l'État) seront réalisés en 2019.

Enfin la Municipalité procédera à **l'achat de la grange de BOUVE** (5 000 €) qui fera l'objet d'un projet de restauration pour 2020.

Ces nombreux projets qui ont hélas pris du retard en 2018, vont entraîner une importante augmentation de nos dépenses d'investissements sur les années 2019 et 2020.

Les décalages constatés entre les dépenses facturées et payées à la livraison des travaux et le versement effectif des aides et subventions risquent de gréver lourdement la section Investissement en 2019.

Du côté des subventions, les aides suivantes ont été reconduites comme en 2018 :

- Comité des Fêtes de MALVEZIE : 2 000 €
- Laines de Pyrène : 400 € (subvention Journée de la Laine 2019)
- SPA : 100 €
- Collège de la Barousse : 100 €
- Fondation du Patrimoine : 55 €

Après relecture collective, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2019 ainsi présenté et qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		
• Dépenses :	382 646,50 €	
• Recettes :	382 646,50 €	
INVESTISSEMENT		
• Dépenses :	240 741,00 €	
• Recettes :	240 741,00 €	
		TOTAL DU BUDGET
		• Dépenses : 623 387,50 €
		• Recettes : 623 387,50 €

Le document définitif dit M 14 sera présenté au prochain conseil.

12) Questions diverses

- **Fleurissement**

Dans le cadre du fleurissement du village, des bons de commande d'une valeur de 20 € valables chez les Pépinières PRADEL à Luchon et le VALLON VERT à Saint-Gaudens seront cette année encore disponibles en Mairie ou auprès des Conseillers pour les habitants du village désirant participer à l'embellissement de leur rue ou de leur devant de porte. Merci à ceux qui participeront à cette opération.

- **Opération Broyage des végétaux**

La municipalité devrait renouveler fin avril, début mai, sur un ou deux jours l'opération de location du broyeur du SIVOM. Si des personnes sont intéressées par ce service, elles sont priées de se signaler rapidement auprès de la Mairie au 07 80 38 77 70.

- **Assainissements autonomes**

Plusieurs systèmes d'assainissement autonome fonctionnent particulièrement mal sur la commune et occasionnent des nuisances pour le voisinage et l'environnement.

Suite à des plaintes, des contacts ont été pris avec les propriétaires des habitations les plus problématiques posant même la question de la salubrité de certains logements.

- **Accès INTERNET**

Le Conseil Départemental de la HAUTE-GARONNE a impulsé au travers du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) le déploiement du Très Haut-Débit à destination de 500 000 habitants du département soit 549 communes et ceci pour un coût de 500 Millions d'euros.

Pour cela, il a créé avec les intercommunalités et le soutien de l'Europe, de l'État et de la Région OCCITANIE, le syndicat HAUTE-GARONNE NUMERIQUE chargé de mettre en œuvre ce déploiement généralisé de la fibre optique d'ici 2022.

En attendant l'arrivée de la fibre et afin de permettre aux habitants de MALVEZIE actuellement desservis par le WIMAX de voir leur débit rapidement augmenter, HAUTE-GARONNE NUMERIQUE a opté pour une solution **transitoire** de montée en débit par réseau hertzien dite **4G fixe atteignant un débit de 30Mb/s et qui est opérationnelle depuis le début de l'année.**

Cette technologie demande à chaque abonné l'installation d'une antenne de réception radio et d'une box-internet adaptées dont les frais d'installation seront pris en charge par HAUTE-GARONNE NUMERIQUE.

Pour les habitants déjà abonnés, le changement des équipements en place sera aussi réalisé aux frais de HAUTE-GARONNE NUMERIQUE.

Enfin pour les personnes désireuses de souscrire un nouveau contrat, il est nécessaire au préalable de contacter l'un des fournisseurs d'accès suivants :

ALSATIS 09 70 247 247 (appel non surtaxé) ou sur www.alsatis.com

OZONE 09 73 01 1000 (appel non surtaxé) ou sur www.ozone.net

NORDNET 3420 (appel non surtaxé) ou sur www.nordnet.com

- **Agriculture**

Plusieurs conseillers se sont rendus à la dernière réunion du Conseil Municipal de Génos relative à la constitution d'une Association Foncière et Pastorale sur cette commune.

Au vu de l'état actuel du foncier agricole de notre commune, ce projet déjà abordé en 2014 pourrait peut-être se voir réétudié sur notre commune.

M. le Maire propose d'inviter à un prochain Conseil la Conseillère agro-environnementale du Conseil Départemental afin qu'elle nous apporte plus de précisions sur l'intérêt et les conséquences d'un tel projet sur MALVEZIE.

- **Enfants de la Commune scolarisés hors RPI Sauveterre-Payssous-Malvezie**

Une famille ayant récemment emménagé sur la Commune a toujours deux enfants scolarisés à l'Ecole Primaire de Cierp-Gaud.

La Commune de Cierp-Gaud vient donc d'envoyer un courrier afin d'obtenir le remboursement des frais de scolarité liés à ces deux enfants.

Pour rappel, la commune de MALVEZIE fait partie du SIVU de l'Ecole de SAUVETERRE-de-COMMINGES auquel elle règle les frais de scolarité liés aux enfants fréquentant l'Ecole de SAUVETERRE. Cette année, ces frais s'élèvent environ à 581 € par enfant.

M. le Maire contactera prochainement la Mairie de CIERP-GAUD à ce sujet.

- **Pylône TDF**

Mme LONGEAUX est en train de régler les transferts de propriété entre la Communauté des Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises et la commune de MALVEZIE. Elle traitera ensuite la vente du terrain par la commune à TDF.

- **Elections Européennes**

Les Elections Européennes auront lieu le 26 mai prochain.

La séance est levée à 13h 30.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux